

Tarifs TTC Location de salle
Particuliers extérieurs à la commune et extérieurs à l'ACSO

Château des Rochers
Salle Principale
Repas : 400 à 500 pers. maxi.
Spectacle : 670 pers. maxi.

Particuliers extérieurs à la commune
et extérieurs à l'ACSO

Entrées gratuites

Entrées payantes

Semaine	Week-end/Jour férié
1 jour dans la semaine 1 530€	1 jour week-end/jour férié 3 060€
1 jour supplémentaire 765€	1 jour supplémentaire 1 530€
Accès à la salle la veille pendant 2h / 105€	Accès à la salle la veille pendant 2h / 165€

Semaine	Week-end/Jour férié
1 jour dans la semaine 1 836€	1 jour week-end/jour férié 3 672€
1 jour supplémentaire 1 071€	1 jour supplémentaire 1 989€
Accès à la salle la veille pendant 2h / 105€	Accès à la salle la veille pendant 2h / 165€

Cuisine pour 1 jour (obligatoire pour les repas)
226€

1 jour supplémentaire Cuisine
53€

Dépôt de garantie dommage divers : **600€** / Dépôt de garantie entretien non effectué : **120€**

Les tarifs des techniciens «SON ET ÉCLAIRAGE» (non applicable aux particuliers):

Pour les Nogentais 35 €/heure (en semaine de 7h à 22h) ou 55 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés)

Pour les associations extérieures, comités entreprises et professionnels 55 €/heure (en semaine de 7h à 22h) ou 95 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés)

Les tarifs des agents techniques (non applicable aux particuliers) :

Pour les Nogentais 20 €/heure/agent technique présent sur place pour le montage et le démontage (en semaine de 7h à 22h) ou 40 €/heures (après 22h, week-end et jours fériés)

Pour les associations extérieures, comités entreprises et professionnels 30 €/heure/agent présent sur place pour le montage et le démontage (en semaine de 7h à 22h) ou 60 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés)

L'intervention des techniciens et des agents techniques sera facturée après à la location.

Le montant total de la location et le dépôt de garantie doivent être versés impérativement 3 semaines avant l'occupation de la salle

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017 la ville de Nogent-sur-Oise se réservant le droit d'apporter des modifications en cours d'année.